

XXXVIIèmes Journées du développement de l'Association Tiers-Monde

MONDIALISATION, DÉVELOPPEMENT & VULNÉRABILITÉS DES ESPACES MARITIMES ET CÔTIERS



23, 24 & 25 mai 2022
Brest, France



APPEL À COMMUNICATIONS

« Le milieu marin, y compris les océans et toutes les mers, et les zones côtières adjacentes, forme un tout et constitue un élément essentiel du système permettant la vie sur Terre. C'est un capital qui offre des possibilités de développement durable. Le droit international ... énonce les droits et obligations des Etats ... Cela suppose l'adoption de nouvelles stratégies de gestion et de mise en valeur ...aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, stratégies qui doivent être intégrées et axées à la fois sur la précaution et la prévision... » Agenda 21, chapitre 17

atm2022brest.sciencesconf.org





APPEL À COMMUNICATIONS

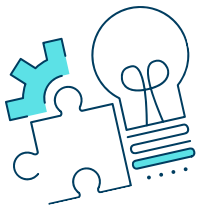
Lieu de brassage, d'ouverture et d'interaction entre la terre et la mer, le littoral fait l'objet d'une forte convoitise et d'une pression sans précédent. Plus de 60 % de la population mondiale (soit 3,8 milliards d'habitants) vit aujourd'hui à moins de 60 Km des côtes, et 80 % à moins de 100 Km. Ce chiffre atteindra 75% (soit 6,4 milliards d'habitants) à l'horizon de 2025 (d'après les estimations de l'UNESCO ; 2012) . Ces zones sont victimes de leurs succès et de leur attractivité . Elles constituent des portes d'ouverture au commerce international, aux flux de marchandises et offrent souvent des attributs économiques et environnementaux non-négligeables. Néanmoins, cette attractivité n'est pas sans conséquences sur ces zones qui sont particulièrement vulnérables. L'urbanisation, le tourisme de masse, l'industrie, l'agriculture, les activités maritimes, la pression sur les ressources, transport, pollution terrestre et maritime, l'artificialisation, la disparition et la surexploitation des espèces est une liste non-exhaustive des conséquences sociales et économiques de la forte convoitise du littoral.

Le milieu marin est tout aussi impacté par la pression des activités anthropiques. Les pays en développement subissent une surexploitation des ressources marines au même titre que les pays développés (ONU, 2017). La part des stocks de poissons considérés comme biologiquement pérennes est passée de 90% en 1974 à 69% en 2013 (FAO). Les pertes économiques occasionnées par la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sont estimées à 80 milliards de dollars par la FAO. Les pressions anthropiques impactent aussi la biodiversité marine par les phénomènes de pollution et de destruction des habitats naturels. Ceci nécessite la mise en œuvre de politiques de conservation du milieu marin qui soient intelligemment articulées avec les politiques de développement.

Ces conséquences mettent en évidence les limites des modèles de développement actuels. Tous les pays connaissent par-ailleurs de graves mutations à cause du changement climatique qui intensifient les phénomènes d'érosion côtière, des tempêtes, des sécheresses, des inondations et des cyclones (Peduzzi, 2019). Ce qui est à l'origine de perte de moyens de subsistance pour les communautés aggravent les phénomènes migratoires (Réfugiés climatiques, ...). L'ensemble de ces pressions anthropiques et climatique sur des territoires déjà fragiles menacent leur durabilité. Face à cette situation, des réflexions et des mesures adaptatives, comme préventives, sont nécessaires pour penser des modèles de développement soutenables et en meilleure adéquation avec les ODD. Il est nécessaire d'anticiper ces évolutions (irréversibles parfois) et leurs impacts aussi bien positifs que négatifs sur le bien-être des populations et l'état de l'environnement . Les pays africains ont commencé à mettre en place des politiques pour promouvoir une croissance bleue durable (Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, CMAE/17/6 2019. « L'économie bleue en Afrique : Guide pratique »).

L'enjeu de ce colloque est de mener une réflexion sur les modes de développement des zones côtières et maritimes dans les pays en développement. L'intérêt est d'apporter et d'adapter des approches croisées entre les deux entités, terre et mer, qui doivent être vues comme un continuum indissociable et non comme des entités distinctes, en tenant compte des spécificités et des besoins institutionnels et culturels de chaque pays.

1. Sur les 10 plus grandes agglomérations mondiales, 8 se situent sur le littoral (New York, São Paulo, Los Angeles, Le Caire, Tokyo, Djakarta, Bombay et Séoul).
2. Selon l'Agence européenne de l'environnement, cette croissance d'aménagement des zones côtières atteint des proportions parfois inquiétantes. A titre d'exemple, en 5 ans, les villes côtières du Portugal ont connu une croissance de 34% sur l'espace littoral et 18% en Espagne.
3. D'après la loi littoral française de 1986 : « La préservation de l'environnement et du patrimoine, qui font souvent de ces territoires littoraux des territoires d'exception et uniques, et la prise en compte des risques concernant les changements climatiques constituent une priorité. La protection, la gestion et la mise en valeur de ces espaces doivent contribuer à sauvegarder ces atouts, seuls gages d'une attractivité durable sur le long terme de notre littoral, mais aussi de son identité forgée au fil d'une histoire souvent très riche. »



ATELIERS

Les propositions de communications et de posters pourront relever de champs disciplinaires variés : aménagement et urbanisme, économie, gestion, droit, sociologie et sciences politiques, démographie, histoire, sciences de l'environnement, santé... Elles préciseront, en 1000 mots maximum, la problématique, la méthodologie et le cadre d'analyse, les résultats attendus, et les principaux éléments bibliographiques. Elles pourront porter sur des aspects théoriques, empiriques, ou méthodologiques, qui traitent de l'impact des activités anthropiques sur les espaces terrestres et marins. Les propositions pourront être rédigées en français ou en anglais. Les propositions devront respecter ces consignes de présentation pour être examinées.

AXES

AXE A - ACTIVITÉS MARITIMES ET DÉVELOPPEMENT

1. Les activités maritimes comme facteurs de développement : analyse rétrospective et prospective, état des lieux et indicateurs de performance
2. Attractivité du littoral : développement et perspectives
3. Modes de valorisation des espaces, des ressources et de la biodiversité
4. Conditions d'émergence des pôles d'attractivité et dynamique économique
5. Attractivité des zones côtières et émergence de pôles/mégapoles
6. Secteur formel/informel, économie sociale et solidaire, commerce équitable, économie circulaire
7. Aménagement des zones côtières et choix de développement
8. Littoralisation des espaces, modèles, menaces, droit, géographie, aménagement des territoires «littoraux»

AXE C - MONDIALISATION

1. Organisation mondiale du commerce, coopération internationale et mutations
2. Droit maritime, géopolitique, régulation internationale et souveraineté
3. Commerce international, activités portuaires et transport maritime
4. Commerce sud-sud et nouvelles routes de la soie
5. Transport de marchandises et tourisme : évolution, mutation, adaptations futures
6. Investissements directs étrangers (IDE) et zones franches
7. Systèmes d'observation du climat, des océans, des usages, des risques, ...

AXE B - ACTIVITÉS MARITIMES, RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT

1. Gestion et régulation des pêcheries (quotas, stocks, ...)
2. Pêches versus aquaculture, défis et perspectives
3. Pêche industrielle/artisanale, état des lieux, emploi, exploitation et conflits
4. Port, transport maritime, pollution (gestion portuaire, aménagement du territoire, innovation et transition énergétique, ...)
5. Enjeux de la coopération internationale/sous-régionale
6. Pollution des milieux aquatiques (Chimique, plastique, marée noire, microbiologique, ...)
7. Vulnérabilité et résilience des écosystèmes et de la biodiversité
8. La COVID et les activités maritimes

AXE D - MUTATION DES ACTIVITÉS ET PRESSIONS SUR LES RESSOURCES ET LES ESPACES

1. Pression démographiques et anthropiques, mesures et perspectives
2. Pression sur les ressources naturelles et conflits d'usage
3. Ressources en eaux : demande/offre, gouvernance, gestion quantitative et qualitative, usages et conflits d'usage, tarification, pollution, assainissement, gestion intégrée, bassin versant et coopération régionale/sous-régionale, ...
4. Gestion des déchets, conséquences sur les milieux terrestres et marins
5. Impacts et enjeux en termes de santé et emploi
6. Besoins en services et investissements publics (santé, transports, communication, numérique, ...)
7. Pressions et spéculations foncières
8. Tourisme, écotourisme et impact économique, environnemental et spatio-temporel
9. La COVID et pressions sur les ressources

AXE E - CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Risques liés au changement climatique (événements extrêmes, élévation du niveau de la mer, érosion, sécheresse, inondations ...)
2. Changements climatiques, enjeux d'adaptation et d'atténuation
3. Responsabilité des pays et émergence de nouveaux modèles de gestion
4. Vulnérabilité et résiliences face au changement climatique
5. Développement durable, transition écologique et justice climatique
6. Changement climatique, pollution, sécurité alimentaire et défis sanitaires

AXE F - GOUVERNANCE ET GESTION INTÉGRÉE (GI)

1. Conflits, gouvernance, planification des espaces terrestres et marins, rôle des États, des collectivités et des communautés
2. Gestion intégrée des bassins versants, de la mer et du littoral, des zones côtières : expériences, outils et résultats
3. Coopération nationale/internationale, régionale/sous-régionale
4. Enjeux et évolution du droit de la mer (Conventions internationales, ZEE, Haute mer, ...)
5. Financement publics des politiques de gestion (États, ONG, aide au développement...)
6. Micro-finance, méso-finance et finance bleue
7. Évaluation des dispositifs de gestion intégrée (approches participatives, régulation vs. Incitation économiques, ...)

AXE G - ÉVALUATION DES SERVICES ÉCO-SYSTÉMIQUES

1. Évaluation/valorisation des services éco-systémiques et du capital naturel (comptabilité verte...)
2. Enjeux institutionnels et politiques dans la gestion des ressources dans les PED, session des droits d'accès aux étrangers, spécificités institutionnelles et juridiques
3. Valorisation des aménités littorales, effets direct/indirects/induits, marchand et non marchand
4. Évaluation de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
5. La «croissance bleue» comme vecteur de développement économique
6. Approche éco-systémique de la gestion des pêches et de l'environnement

AXE H - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1. Littoral comme source d'énergie : expériences, développement et nouvelles technologies
2. Énergies renouvelables versus non renouvelables : perception, acceptabilité sociale et conflits
3. Impact des énergies renouvelables sur l'attractivité du littoral et des territoires
4. Politiques publiques et énergies renouvelables.
5. Coopération internationale, transfert technologique et rôle des ONG
6. Financement de la transition énergétique et dispositifs publics

AXE I - SESSION DOCTORANTS & POSTERS



Cette session permet aux doctorants dont les travaux ne s'inscrivent pas dans les sessions précédentes de présenter une communication orale ou sous format d'un poster.



SOUSSION

Uniquement sur le site de la conférence
<https://atm2022brest.sciencesconf.org>



DATES IMPORTANTES



Date limite d'envoi des propositions de communication.....	14 janvier 2022
Date de la décision du comité scientifique.....	12 février 2022
Date limite d'inscription et d'envoi des communications retenues.....	1er avril 2022

COMITÉ D'ORGANISATION

Association Tiers-Monde

- Jean Brot, Secrétaire ATM
- Hubert Gérardin, Président ATM



CONTACT

atm2022brest@sciencesconf.org

UMR AMURE / Institut Universitaire de la Mer Université de Bretagne Occidentale

- Denis Bailly, Maître de Conférences en économie
- Olfa Bouallegue, enseignante-chercheuse, associée Amure
- Mourad Kertous, Maître de Conférences en économie
- Marc Léopold, IRD, économiste, en accueil à AMURE
- Abdelhak Nassiri, Maître de Conférences en économie
- Esther Regnier, Maître de Conférences en économie
- Séverine Julien, Chargée de communication

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ACCLASSATO Denis (Univ d'Abomey-Calavi, Bénin) ; **ADAIR** Philippe (Univ Paris-Est Créteil) ; **ALBAN** Frédérique (Univ Brest) ; **AVOM** Désiré (Univ de Dschang, Cameroun) ; **BAILLY** Denis (Univ Brest) ; **BOIDIN** Bruno (Univ Lille) ; **BONCOEUR** Jean (Univ Brest) ; **BONNIN** Marie (Univ Brest, IRD) ; **BOURGAIN** Arnaud (Univ du Luxembourg) ; **CALLENS** Stéphane (Univ d'Artois) ; **CATIN** Maurice (Univ Toulon) ; **DAVID** Gilbert (IRD) ; **FRANGOUDES** Katia (Univ Brest) ; **FROGER** Géraldine (Univ Toulouse 2) ; **GABAS** Jean-Jacques (CIRAD) ; **GERARDIN** Hubert (Univ Lorraine) ; **GUEGUEN HALLOUET** Gaëlle (Univ Brest) ; **GUILLOTREAU** Patrice (Univ Nantes, IRD) ; **HILMI** Nathalie (Univ de Monaco) ; **HONVO** Adrien Akanni (Univ Brest) ; **KERN** Francis (Univ Strasbourg) ; **KERTOUS** Mourad (Univ Brest) ; **LELART** Michel (CNRS – Univ Orléans) ; **LELOUP** Fabienne (Univ Catholique de Louvain, Belgique) ; **LEPRINCE** Matthieu (Univ Brest) ; **MAINGUY** Claire (Univ Strasbourg) ; **MALIKI** Samir Baha-Eddine (Univ Tlemcen, Algérie) ; **MAYOUKOU** Célestin (Univ Rouen) ; **MERCIER** Marion (CNRS) ; **MEUR-FEREC** Catherine (Univ Brest) ; **MONTALIEU** Thierry (Univ Orléans) ; **NASSIRI** Abdelhak (Univ Brest) ; **PAIRAULT** Thierry (CNRS/EHESS) ; **PEREZ** José (IFREMER) ; **PHILIPPE** Manuelle (Univ Brest) ; **POIROT** Jacques (Univ Lorraine) ; **QUEFFELEC** Betty (Univ Brest) ; **REGNIER** Esther (Univ Brest) ; **REY VALETTE** Hélène (Univ Montpellier) ; **RIGAR** Mohamed (Univ Cadi Ayyad Marrakech, Maroc) ; **SAUVIN** Thierry (Univ Brest) ; **THEBAUD** Olivier (IFREMER) ; **VERNIERES** Michel (Univ Paris1 Panthéon-Sorbonne) ; **VOLTAIRE** Louinord (Univ du Littoral Côte d'Opale)

AVEC LE SOUTIEN DE



Association Tiers-Monde

Prix Philippe Hugon



La deuxième édition du prix Philippe Hugon décerné par l'Association Tiers-monde aura lieu lors des journées du développement 2022

Ce prix sera décerné à un.e jeune chercheur.e dont le profil est le suivant :

- doctorant.e inscrit.e au moins en deuxième année de thèse,
- postdoctorant.e,
- jeune maître.sse assistant ou de conférences ayant soutenu depuis moins de trois ans aux dates des Journées ATM 2022,
- Inscrit.e aux journées de l'ATM qui présente (oralement) une communication dans la thématique de ces journées, seul.e ou en collaboration avec un.e autre jeune chercheur.e, correspondant au même profil.

Dans l'hypothèse où deux chercheur.e.s présentent (oralement) la communication qui sera primée, le prix est partagé.

Le prix Philippe Hugon, d'un montant de 500 euros, implique la publication sous forme d'article de la communication dans la revue classée Mondes en Développement.

Nous vous encourageons vivement à concourir pour ce prix en indiquant les informations ci-dessous* qui seront jointes au texte de votre communication.

Très cordialement,
Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

Le comité du prix Philippe Hugon

** Candidature Prix Philippe Hugon / Nom Prénom
Titre de la communication / Titre de la thèse / Date de soutenance
Directeur-trice de thèse (Nom) / Université de soutenance*

